

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	12	1	13

**Séance du 30 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le trente du mois de novembre, à 19h45,  
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation :  
**24 novembre 2023**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Aurélien SICARD, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés : Sandrine BALLANDRIN (pouvoir à Alain SICARD), Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Jérémie RYNOIS.

Secrétaires de séance : Aurélien SICARD et Agathe DORMANT.

**N° de l'acte : DEL.2023.11.30.06**

**OBJET : Acquisition d'une nouvelle tondeuse autoportée suite à sinistre.**

Monsieur le Maire indique que le tracteur tondeuse ISEKI a été très endommagé lors d'un accident survenu le 29 juin dernier. Il indique que le devis de réparation transmis par la société GARRY s'élève à près de 40 000 € HT, alors que ce matériel a été acheté 17 000 € TTC en avril 2016. L'assurance propose une indemnisation d'environ 10 000 €.

Afin d'envisager le remplacement de ce matériel, trois entreprises ont été consultées :

- GARRY – Autoportée frontale 25 CV KUBOTA – 35 121,44 € TTC
- CLAAS – Tondeuse frontale 35 CV ISEKI – 37 680 € TTC
- Motoculture PARIZOT – Tondeuse frontale 35 CV ISEKI – 35 784,83 € TTC

Les commissions travaux / aménagement proposent de retenir l'offre de l'entreprise GARRY.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la proposition de l'entreprise GARRY pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée frontale 25 CV de la marque KUBOTA
- autorise le Maire à procéder à la commande de ce matériel et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Thierry DUPUIS

